

Image not found or type unknown



3 ans de mariage ou 3 ans de vie commune

Par **nancy3**, le **31/07/2009** à **00:11**

bonjour

concernant les mariages mixtes, la carte de résidence de 10 ans est obtenue après 3 ans de mariage ou 3 ans de vie commune? parce que dans certains cas, après le mariage célébré à l'étranger, le conjoint étranger peut mettre quelques temps avant son arrivée en France.

D'autres part, est- il vrai que après une année de vie commune; si le conjoint étranger obtient un CDI ou un inscription dans une école ou une université, il peut demander divorce et changer le statut de sa carte de séjour?

merci